

DEMANDE DE DEROGATION SUR ESPECE(S) PROTEGEE(S)	
AVIS DU CONSEIL SCIENTIFIQUE REGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL	
REGION NOUVELLE-AQUITAINE	
Cas 2 : destructions suite à problèmes de cohabitation / gestion d'infrastructures...	
Références du dossier : n° (MEDDE-ONAGRE)	2024-06-33x-00985
Dénomination du projet :	Réfection du pont de la CV5, pour risque d'effondrement
Préfet(s) compétent(s) :	Vienne (86)
Bénéficiaire(s) :	Communauté de communes Vienne et Gartempe (CCVG)
Date de transmission du dossier au CSRPN :	21/06/24

MOTIVATIONS OU CONDITIONS / REMARQUES
<p><u>Contexte :</u> La Communauté de communes Vienne Gartempe désire entreprendre des travaux d'urgence pour assurer la sécurité du pont de la CV5 situé sur la commune de Lathus-St-Rémy dans la Vienne en raison de fissures avec le risque d'effondrement. Le pont est fermé à la circulation depuis 14 mois. La raison impérative d'intérêt public majeur est avérée et il n'y a pas d'alternative possible que de réparer les fissures apparentes. Or l'une de ces fissures accueille plusieurs couples de Murin de Daubenton.</p> <p><u>Proposition et discussion :</u> Le diagnostic faunistique a été réalisé par Vienne Nature (responsable départemental du plan national d'action de ce groupe d'espèces) ce printemps qui a mis en évidence la présence de 3 fissures dont une accueille au moins 4 individus de Murin de Daubenton. Il a permis d'écarter la présence de bivalves protégés (mulettes) au niveau du pont et sa proximité immédiate. Donc la dérogation porte sur cette espèce de chiroptère. Le risque de reproduction de l'espèce sur le site étant écarté, les conditions de réalisation des travaux portent sur la sécurisation des fissures potentielles autres et l'aménagement de nouveaux sites intrados de la voute (mesure de compensation).</p> <p>Conclusion : Eu égard aux conditions d'exécution des travaux en cette fin d'été-automne et les préconisations prises par le pétitionnaire qui se fait assister par Vienne Nature, le CSRPN NA émet un avis favorable sans réserve aux travaux envisagés.</p>

Expert(s) délégué(s) :	Michel METAIS
Avis :	
Favorable :	X
Favorable sous conditions :	
Défavorable :	
Remarques / conditions :	
Fait le :	16/08/2024
Signature : l'expert délégué du CSRPN N-A	
	